

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 8 mars 2021, à 16 h.

La séance a été tenue sans la présence du public compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux arrêtés ministériels du Québec. La séance sera rediffusée sur le site Internet de la Ville.

Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

Présences : Bernard Boulet, maire
Sylvie Boulet, conseillère
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 mars 2021

2021-069

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 mars 2021 tel que présenté.

2 Adjudication de contrat - Aménagement de glissades d'eau à la piscine de la Pointe-aux-Oies

2021-070

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public ont été demandées pour l'aménagement de glissades d'eau à la piscine du camping de la Pointe-aux-Oies;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, cinq fournisseurs ont présenté une offre, soit Les Constructions R. Paradis inc., Construction Deric inc., Construction Marc Bolduc inc., Construction Couture & Tanguay inc. et Les Entreprises Antonio Barrette inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Construction Couture & Tanguay inc. le contrat pour l'aménagement de glissades d'eau à la piscine du camping de la Pointe-aux-Oies au prix de 1 683 280 \$, plus les taxes, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Construction Couture & Tanguay inc., de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Aucune question n'a été transmise par écrit avant la séance du conseil.

4 Levée de la séance

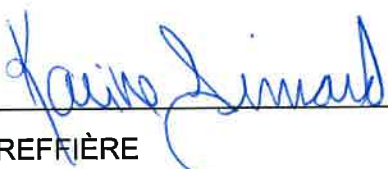
2021-071

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 8 mars 2021, à 16h05.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2021.



MAIRE